

## ■ Concours photo

Pour la seconde année, la commission des affaires culturelles organise un **concours photo**, du 01<sup>er</sup> avril 2022 au 28 février 2023, sur le thème «Quatre saisons à Luray».

Règlement et informations sur le site de la commune.

## ■ Cantine

Les menus de la cantine scolaire **du 25 avril au 8 juillet 2022**, seront affichés sur le site de la commune dès le 11 avril 2022.

## ■ Inscriptions scolaires 2022-2023

Les inscriptions scolaires pour la rentrée 2022-2023, auront lieu à l'école Jules Ferry de Luray, les :

- **vendredi 06 mai 2022** de 17h00 à 18h30,
- et **samedi 07 mai 2022** de 09h30 à 11h30.

### Documents à présenter ou fournir obligatoirement :

- . livret de famille,
- . justificatif de domicile,
- . attestation du médecin stipulant que l'enfant a reçu les vaccins obligatoires pour son âge ou photocopie du carnet de santé (vaccinations),
- . carte nationale d'identité de la personne inscrivant l'enfant.

## Plus d'infos...

Retrouvez toutes les infos des Claret, sur le site internet de la commune **www.luray.fr**, ainsi que sur l'application **CityAll** de votre mobile.

Soyez ainsi tenu informé en temps réel, des actualités et des événements de votre commune.



Téléchargez gratuitement **CityAll**  
puis sélectionnez votre ville



# Luray



Avril 2022



## Parole d' élu

### Avril, ne te découvre pas d'un fil, mais vote ce qu'il te plaît !

En cette année d'élections, présidentielles en avril et législatives en juin, je vous invite à vérifier votre situation électorale sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr)

En cas d'absence, n'hésitez pas à désigner un autre électeur par le biais d'une procuration.

Tous les renseignements concernant l'élection présidentielle, lieu, date et horaires se trouvent dans ce bulletin. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter notre site internet.

Concernant la vie de notre commune, les étudiants peuvent de nouveau postuler pour un poste d'entretien des espaces verts, voirie et bâtiments, pour la période estivale.

Une bonne opportunité de découvrir son village autrement et de profiter d'un travail de proximité.

Les plus petits ne seront pas en reste, car les inscriptions scolaires pour l'année 2022-2023, auront lieu les 06 et 07 mai prochains.

Enfin, il est rappelé à tous, que les piétons doivent pouvoir circuler facilement sur les trottoirs, sans être gênés par les voitures en stationnement, ni même, par des haies mals entretenues. Il en va de la sécurité de tous, du civisme et du bon sens.

Je vous souhaite à toutes et à tous, un bon début de printemps.

Marc AVENARD, Maire

## ■ Élections présidentielles

Les élections présidentielles auront lieu :

- le **10 avril 2022**, pour le 1<sup>er</sup> tour
- et le **24 avril 2022**, pour le second tour.

Le bureau de vote se tiendra à la **salle municipale** (rue de Dreux) et sera ouvert de 08h00 à 19h00.

Pour voter, nous vous rappelons que vous devez vous munir :

- de votre carte électorale,
- d'une pièce d'identité,
- d'un stylo,
- et le cas échéant, d'une procuration (si vous êtes absent le jour du vote, vous pouvez charger un autre électeur de voter à votre place dans votre bureau de vote).

*Le masque n'est plus obligatoire, mais fortement conseillé.*

### Comment savoir si je suis inscrit pour voter ?

Pour voter, vous devez être inscrit sur la liste électorale.

- Si vous vivez en France, vous devez vous inscrire sur la liste électorale d'une mairie.
- Si vous vivez à l'étranger, vous pouvez vous inscrire soit une liste électorale consulaire, soit sur la liste électorale d'une mairie.

### Comment vérifier ma situation électorale ?

Rendez-vous sur le site **service-public.fr** et indiquez la commune dans laquelle vous pensez être inscrit, votre nom, vos prénom(s), votre sexe et votre date de naissance.

Si le téléservice vous identifie, cela signifie que vous êtes bien inscrit dans la commune renseignée.

Ce service vous permettra par ailleurs :

- de télécharger votre attestation d'inscription sur les listes électorales,
- de vous inscrire sur une autre liste électorale,
- de faire une demande de procuration en ligne.

**N.B. :** La date limite d'inscription sur la liste électorale, pour les élections législatives, est fixée au **04 mai 2022**.

 [www.luray.fr](http://www.luray.fr) : rubrique Actualités / Élections présidentielles

## ■ Emplois saisonniers

La mairie recrute des étudiants pour la période estivale.

- **Nature de l'emploi :** entretien des espaces verts, voirie et bâtiments ;
- **Période :** Juin/Juillet/Août 2022 ;
- **Durée hebdomadaire :** 35 heures ;
- **Salaire :** SMIC ;
- **Permis B** obligatoire.

Les candidatures, accompagnées d'un CV, sont à déposer en mairie **avant le 15 mai 2022** ou par mail : [mairie@luray.fr](mailto:mairie@luray.fr)

## ■ Bibliothèque

Laetitia et Matthieu seront heureux de vous accueillir à la bibliothèque les mardi de 16h00 à 18h00, mercredi de 14h00 à 18h00, vendredi de 14h00 à 18h00 et samedi de 09h00 à 12h00.

## ■ Faîtes preuve de civisme...

- Les trottoirs de la commune **sont réservés en priorité aux piétons**. Il est donc strictement interdit, même pour quelques minutes, de stationner sur le trottoir, ou à cheval sur le trottoir et la route.
- **L'entretien des trottoirs et des caniveaux** est à la charge des habitants.
- **L'entretien et la taille des haies** doivent être à l'aplomb de la clôture de la propriété pour permettre aux piétons d'utiliser les sentes du village, ainsi que les trottoirs sans avoir à se déporter sur la route.

## ■ Demandes dématérialisées

Depuis le 1<sup>er</sup> février, toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme, doivent être déposées par voie dématérialisée sur le site **<https://ideau.atreal.fr>**

Vous pourrez y déposer les demandes :

- de Certificat d'Urbanisme d'information (CUa) ou opérationnel (Cub),
- une Déclaration Préalable (DP),
- une demande de Permis de Construire (PC),
- une demande de Permis d'Aménager (PA),
- une demande de Permis de Démolir (PD),
- une demande d'Autorisation de Travaux (AT).

Tout dépôt dématérialisé ne fera pas l'objet d'un dépôt papier.

Le dépôt d'un dossier sous format papier directement en mairie ou par envoi postal demeure possible. Toutefois, seront traités en priorité les demandes dématérialisées.

## ■ Elagage réseau basse tension

Enedis procèdera à des opérations d'élagage afin de garantir :

- d'une part, la sécurité des personnes et des biens contre les risques liés à la présence de végétation aux abords des réseaux électriques qu'elle exploite
- et, d'autre part, la qualité de la distribution de l'énergie électrique à ses clients.

La société JULIEN a été mandatée pour réaliser ces travaux sur le réseau Basse Tension nu (pris en charge par Enedis) dans les six mois à venir.

Le traitement des branches coupées est le suivant :

**1<sup>er</sup> cas, la végétation est en domaine privé et le réseau est en domaine public :** les bois et branches coupés sont rangés en bordure de tranchée et laissés à disposition du propriétaire.

**2<sup>e</sup> cas, la végétation est en domaine privée et le réseau est en domaine privé :** les bois et branches coupés sont rangés en bordure de tranchée et laissés à disposition du propriétaire.

**3<sup>e</sup> cas, la végétation est en domaine public :** les bois et branches coupés sont évacués systématiquement sauf si un accord a été négocié avec la collectivité pour le rangement et l'évacuation.